

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

TRENTE-QUATRIÈME SESSION

Documents officiels



7^e
SÉANCE PLÉNIÈRE

Mardi 25 septembre 1979
à 10 h 35

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
Allocution de Sa Majesté le roi Hussein I ^{er} du Royaume hachémite de Jordanie	105
Point 9 de l'ordre du jour :	
Débat général (<i>suite</i>)	
Déclaration de M. Romulo (Philippines)	110
Déclaration de M. Gromyko (Union des Républiques socialistes soviétiques)	112

**Président : M. Salim Ahmed SALIM
(République-Unie de Tanzanie).**

*Allocution de Sa Majesté le roi Hussein I^{er}
du Royaume hachémite de Jordanie*

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Nous allons entendre une déclaration de Sa Majesté le roi Hussein I^{er} du Royaume hachémite de Jordanie. Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue aux Nations Unies à Sa Majesté le roi Hussein I^{er} du Royaume hachémite de Jordanie et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

2. Le roi HUSSEIN I^{er} (Jordanie) [*interprétation de l'arabe*] : Je voudrais tout d'abord vous féliciter chaleureusement de votre élection à la présidence de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale. Le choix dont vous avez été l'objet est un hommage qui vous est rendu personnellement ainsi qu'à votre pays ami et militant. Dans tous les efforts que vous avez déployés aux Nations Unies, vous avez toujours incarné l'esprit de la République-Unie de Tanzanie combattante, dont l'action, conduite avec maîtrise, patience et détermination, par son président ami, M. Julius Nyerere, vise le bien de l'Afrique et celui du monde entier. Le fait que l'Afrique assume aujourd'hui la présidence du haut de cette tribune, revêt une signification profonde que nul n'ignore. L'Afrique a en effet commencé, ces derniers temps, à déployer avec détermination, conscience et courage ses efforts en les mettant, avec son expérience et ses espérances, au service et au profit de l'humanité.

3. Je voudrais remercier votre prédécesseur, digne fils de l'Amérique latine, qui a guidé les travaux de l'Assemblée générale de l'an dernier avec compétence et dévouement. L'Amérique latine a contribué avec sagesse et enthousiasme aux travaux et aux succès des Nations Unies dès la création de l'Organisation, élargissant chaque jour le rôle de cette partie du continent américain dans notre nouveau monde contemporain; et elle continuera à le faire.

4. Je ne saurais manquer non plus de louer les efforts du Secrétaire général des Nations Unies, M. Kurt Waldheim, qui assume ses grandes responsabilités avec patience, courage et impartialité, alors qu'il œuvre au service de la

paix et de la coopération internationales et à la solution des causes humanitaires.

5. La dernière fois que j'ai pris la parole du haut de cette tribune, la situation mondiale et la situation dans mon propre pays étaient très différentes de ce qu'elles sont maintenant. J'ai pris la parole le 26 juin 1967¹, alors que la nation arabe pensait ses blessures et s'efforçait d'absorber le choc de la campagne expansionniste israélienne et de l'invasion des forces armées israéliennes à travers les frontières dans toutes les directions. Les forces israéliennes venaient d'occuper les hauteurs syriennes du Golan et le Sinaï égyptien, ainsi que la Gaza palestinienne et la rive occidentale — cœur de la Palestine et habitat sûr et stable de la plus grande concentration de Palestiniens. Elles avaient occupé la Jérusalem arabe, si chère aux cœurs et à l'esprit de centaines de millions de musulmans et de fidèles à travers le monde. D'un seul coup, elles avaient ébranlé la sécurité de la ville, profané son caractère sacré et annexé son peuple, sa terre et, en fait, son histoire au corps politique d'Israël.

6. A ce moment-là, j'avais apporté à cette organisation mondiale, qui, après tout, représente la conscience du monde, le message d'un peuple courageux qui avait subi la souffrance et le choc entraînés par l'agression et l'occupation dont il venait d'être l'objet d'une manière si flagrante. J'avais alors dit à l'Assemblée que ce même peuple, qui avait fait face à l'agression au nom de la nation arabe pour défendre ses droits et ses principes, était d'une race vaillante et tenace qui accepterait la souffrance, mais qui ne transigerait pas sur ses principes. J'avais dit alors que nous tiendrions jusqu'à ce que la communauté mondiale tout entière parvienne à comprendre notre juste cause et puisse, à ce moment-là, se ranger à nos côtés et assurer une paix juste et honorable fondée sur les principes de la Charte des Nations Unies et prenant sa racine dans les exigences de la justice internationale.

7. Les Nations Unies, alors, aspiraient encore à la maturité, à l'indépendance et à une composition très large. Il existait alors un secteur de l'opinion mondiale qui persistait à croire qu'Israël recherchait la sécurité, et non l'hégémonie ou l'expansion. Les nations indépendantes du tiers monde, adversaires du colonialisme et du racisme sous toutes leurs formes, n'étaient pas encore parvenues à leur cohésion actuelle. Les idées, les aspirations et les valeurs nouvelles du tiers monde ne se faisaient pas non plus entendre avec autant d'insistance qu'aujourd'hui dans cette organisation mondiale.

8. Le monde n'avait pas encore éprouvé l'intransigeance, d'Israël, sa détermination d'entraver toutes les voies menant à une juste paix, ni ses déclarations de plus en plus ouvertes quant à son ambition d'annexer les terres arabes occupées. La conscience mondiale n'avait pas encore appréhendé cette réalité qui veut que le racisme sioniste

¹ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquième session extraordinaire d'urgence, Séances plénières, 1536^e séance, par. 1 à 37.

d'Israël soit de même nature que le racisme des minorités d'Afrique australe. Il n'avait pas encore compris non plus que ce racisme est de la même étoffe que celui qui a entraîné les guerres coloniales en Angola, au Mozambique et en Guinée-Bissau et qui est aujourd'hui à la base des conflits actuels au Zimbabwe et en Namibie.

9. Nous, en Jordanie, à l'instar de nos frères palestiniens et du reste de la nation arabe, avons souffert pendant de longues années du manque de compréhension ou de confiance de la part de la communauté mondiale à l'égard de notre juste cause. Mais nous trouvons aujourd'hui réconfort dans le fait que le monde d'aujourd'hui n'est pas le monde de 1967. Des changements très profonds se sont produits au cours de la dernière décennie. L'Angola, le Mozambique et la Guinée-Bissau sont maintenant libérés. L'Institution du colonialisme vestige du XIX^e siècle — s'est effondrée en Afrique et ailleurs. Les Nations Unies comptent maintenant parmi leurs membres presque toutes les nations du globe, ce qui leur permet de représenter dûment les intérêts et les principes de la majorité des nations du monde.

10. Les pays non alignés, de concert avec le reste du tiers monde, sont parvenus à faire des Nations Unies les adversaires du colonialisme, du racisme et de la domination étrangère sous toutes leurs formes. Les valeurs qui régissent les relations internationales servent maintenant les intérêts de l'immense majorité des nations en allant vers une égalité internationale plus grande.

11. Il existe une conviction internationale croissante, même parmi les nations avancées sur le plan de l'industrie et de la technique, que le monde doit rectifier les relations économiques existantes et rechercher une structure nouvelle pour l'interaction économique internationale fondée sur l'équité, la coopération et l'égalité des chances offertes. Les concepts du nouvel ordre économique international sont de plus en plus acceptés par la majorité des nations et sont même traités avec respect par la minorité des nations qui a encore à cet égard des réserves de divers ordres.

12. Le monde est véritablement différent de celui de 1967, lorsqu'Israël pouvait perpétrer son occupation tragique des terres arabes avoisinantes et imposer au peuple palestinien un autre cycle d'épreuves et de souffrances.

13. La Jordanie, de concert avec la nation arabe tout entière, est heureuse de ces changements profonds dans la vie internationale. Nous, en Jordanie, avons toujours appuyé le mouvement vers des changements positifs qui mèneront inévitablement le monde vers des horizons élargis de liberté, de prospérité et d'épanouissement.

14. Le monde, de jour en jour, se rapproche de ces valeurs nouvelles. La participation active de mon pays à ce mouvement est motivée par plusieurs facteurs. En tant que partie du tiers monde, en tant que pays arabe et en tant que pays non aligné, la Jordanie recherche le renouveau et le progrès, qu'ils soient d'ordre économique, social, culturel ou politique. En tant que pays arabe, la Jordanie a une indéniable obligation à l'égard de l'histoire arabe, de l'unité arabe et du triomphe ultime de la lutte arabe pour la liberté et le progrès. De même, la Jordanie s'est trouvée inexplicablement liée aux souffrances et aux aspirations des Arabes de Palestine, dont l'histoire récente est le symbole vivant de la juste lutte de toutes les nations contre le colonialisme, le racisme et l'oppression de la domination étrangère et dont les aspirations sont le véritable reflet du

désir de la nation arabe tout entière de connaître la stabilité, la sécurité, une paix juste et un progrès continu.

15. La Jordanie est pour la paix mondiale sans laquelle le monde ne peut espérer connaître la stabilité, la prospérité ou un niveau de vie meilleur pour toutes les nations. Voilà pourquoi nous sommes contre la tension internationale et la mentalité de guerre froide, pour ne pas dire la guerre froide tout court. Nous sommes pour le désarmement général et complet fondé sur des garanties réciproques. Nous sommes pour un dialogue honnête et fécond entre le Sud et le Nord, entre le monde industrialisé et les pays moins fortunés qui cherchent à réaliser des progrès comparables. Nous sommes pour le nouvel ordre économique international dans toutes ses manifestations : une interaction équitable parmi toutes les nations; une base nouvelle pour le commerce international; le transfert de ressources des pays développés aux pays en développement; la mise en place de techniques dans les pays en développement qui en ont le plus besoin; la fourniture effective d'aliments aux pays les plus pauvres et les moyens de produire en plus grande quantité leurs propres aliments; la diffusion des connaissances et de l'éducation; la solution effective du problème du logement et de l'habillement; la fourniture de soins médicaux; et la défense de la dignité individuelle. Nous sommes partisans de concevoir le monde entier en tant qu'unité indivisible pour ce qui est des ressources, des aspirations, de la paix et de la solution des problèmes. Nous sommes partisans de placer les ressources de l'humanité au service du progrès et d'une vie éclairée pour l'humanité tout entière.

16. Les forces de changement positif qui ont modifié le monde d'aujourd'hui par rapport à ce qu'il était il y a 10 ans ont également eu des effets dans notre région, le Moyen-Orient. La cause de la justice au Moyen-Orient, étroitement liée aux droits du peuple palestinien, a connu des progrès continus. Dépassant les barrières anciennes, l'Afrique nouvelle, libre et vibrante, a déclaré avec fermeté et clarté qu'elle appuyait la juste cause arabe et celle du peuple palestinien. L'Europe occidentale est en train de venir à bout des effets de la mainmise sioniste tant dans les moyens d'information que dans les parlements nationaux. L'esprit de l'Europe s'est ouvert aux réalités de la situation au Moyen-Orient et aux aspirations et souffrances du peuple palestinien. L'Europe occidentale a entamé un dialogue constructif avec les pays arabes afin de construire des ponts de compréhension, d'élargir la base des intérêts mutuels et de consacrer des efforts communs à la réalisation d'une paix juste dans la région.

17. Tout le climat du monde d'aujourd'hui rejette l'occupation et le racisme où qu'ils s'exercent. Il se prête donc à une reconnaissance toute nouvelle des droits palestiniens.

18. Malheureusement, toutefois, l'occupation israélienne de territoires arabes et les souffrances qu'elle entraîne pour le peuple palestinien ont fait obstacle à une percée dans notre propre région. La cause de la justice et de la liberté pour le peuple de Palestine continue à se heurter à une intransigeance toujours plus dure de la part d'Israël.

19. Tout le monde sait qu'Israël occupe de vastes territoires arabes depuis 1967 et que toute la patrie palestinienne est occupée. L'Assemblée se rappellera qu'au début, les dirigeants israéliens affirmaient qu'Israël était prêt à se retirer dans le cadre d'un règlement d'ensemble garantissant la paix et la sécurité. Cependant, il est évident aujourd'hui que les dirigeants israéliens n'ont aucune intention de se retirer des territoires occupés ni de restituer au peuple palestinien sa patrie occupée pour qu'il y exerce son

droit à l'autodétermination et qu'il y établisse une entité nationale libre.

20. De la manière la plus littérale, Israël a planté et continue de planter des colonies de peuplement dans les territoires occupés. Il a lié l'économie de ces territoires à la sienne. Il a produit des changements profonds et radicaux dans les caractéristiques physiques, humaines et culturelles desdits territoires. Et il a agi de la sorte sous les yeux mêmes des habitants des territoires occupés et du monde entier. Dans des déclarations successives, les dirigeants israéliens ont souligné qu'ils estimaient que toute autonomie accordée aux Palestiniens — pour mutilée qu'elle puisse être — s'appliquerait aux habitants mais pas à la terre. Les mêmes dirigeants sont allés fouiller dans les mythes et les légendes pour en extraire des assertions de propriété perpétuelle de la terre occupée.

21. Pour ce qui est de Jérusalem, cœur de la Palestine et des territoires occupés, et sanctuaire des Arabes et des musulmans où qu'ils se trouvent, elle a été annexée par la force par Israël aux premiers jours de l'occupation en 1967 par un gouvernement qui s'était prétendu plus soucieux de paix que le gouvernement actuel — encore que chaque Arabe sache, à la suite d'une expérience amère, que les pensées et les actes des gouvernements israéliens successifs ont été d'une inquiétante constance.

22. Jérusalem, qui nous est si chère à tous, connaît les ravages d'une mutilation quotidienne. Son peuple tant éprouvé subit des pressions psychologiques et économiques continues de même qu'une répression caractérisée destinée à le contraindre à s'en aller ou à renoncer à son identité nationale et historique. La Jérusalem arabe, si intimement liée à notre histoire, à notre religion et à notre culture au cours des siècles, subit un effritement systématique et une perte douloureuse d'identité en tant qu'organe annexé. Il semblerait que les autorités israéliennes cherchent à effacer de la mémoire du monde des siècles d'histoire et de tradition ainsi que d'idéaux spirituels, moraux et culturels.

23. Comment, dans ces conditions, une paix juste et une coexistence réelle pourraient-elles exister au Moyen-Orient ? Comment la paix pourrait-elle se faire entre une puissance occupante qui refuse de se livrer à un dialogue équitable et le peuple qu'elle cherche à vaincre et à faire disparaître ? Comment Israël peut-il convaincre le monde qu'il désire la paix et la stabilité alors qu'il refuse de changer son optique et sa manière de traiter le milieu qui l'entoure ?

24. Ceux qui étudient la pensée sioniste et la politique israélienne ont compris il y a quelque temps déjà qu'Israël traite les Arabes qui l'entourent non point comme faisant partie d'un environnement humain avec lequel il aspire à coexister, mais en tant que barrière humaine qu'il doit s'efforcer de démolir. Cette attitude est manifeste dans les attaques quotidiennes d'Israël contre le Liban du Sud, ce beau, ce pacifique, ce petit pays — attaques effectuées sous des prétextes divers. Là encore, il semble qu'Israël voie dans cette méthode cruelle une manière de ne pas accepter ses responsabilités dans la catastrophe qui a accablé les Palestiniens et les ravages dont souffre le Liban jusqu'ici paisible. Cette attitude se manifeste aussi dans le fait que les dirigeants israéliens, au cours de longues années, n'ont pas présenté de proposition de paix authentique que les pays arabes voisins puissent examiner avec la moindre objectivité.

25. La politique officielle d'Israël n'a jamais fourni la moindre lueur de reconnaissance possible des Palestiniens en tant que peuple doté du droit à une existence libre et sûre fondée sur l'autodétermination. Au contraire, Israël a persisté à diffamer l'image de marque arabe, imputant carrément aux Arabes le problème des Palestiniens. Ces assertions, toutefois, sont destinées à la consommation externe et font partie de la guerre d'Israël contre les Arabes et non pas d'une bataille d'Israël pour la paix.

26. C'est en vertu de ces considérations que nous avons été profondément affligés de voir les dirigeants de l'Égypte — pays qui nous est très cher et que nous estimons — donner dans le piège israélien, qui avait pour but de fragmenter le front arabe uni. Les dirigeants égyptiens ont donné dans le panneau où ils ont été menés, mais une paix honorable et authentique, une paix que l'on puisse accepter, dans laquelle on puisse vivre, est devenue plus insaisissable que jamais. Si Israël avait vraiment voulu la paix et s'était montré désireux de saisir cette possibilité de paix, il aurait assurément préféré avoir affaire aux Arabes en groupe et aurait adopté une solution positive respectant leurs droits historiques et offrant aux Palestiniens la possibilité de recouvrer leurs droits nationaux et humains en même temps que la possibilité de recréer leur unité au sein d'une entité véritablement nationale.

27. Jusqu'à ce jour, le Gouvernement israélien n'a fait aucune déclaration selon laquelle Israël reconnaîtrait le droit et l'autodétermination du peuple palestinien, même pas dans un cadre de paix et de sécurité réciproque, et jusqu'à ce jour, le Gouvernement israélien n'a pas dit non plus qu'Israël s'engageait à se retirer des territoires arabes occupés dans le cadre d'un règlement d'ensemble débouchant sur la paix et sur des garanties réciproques.

28. Depuis 1967, les parties arabes ont été prêtes à un règlement général et juste. Elles ont été prêtes à l'établissement d'une paix juste dans laquelle chacun puisse vivre à l'intérieur de frontières sûres après le retrait complet d'Israël des territoires occupés et l'exercice par le peuple palestinien de son droit à l'autodétermination et à la souveraineté dans sa patrie nationale. Mais malgré cette position déclarée des Arabes, tous les efforts internationaux en vue d'aboutir à une solution juste et complète ont connu l'échec, et cela parce que les parties arabes ont accepté la paix et ses garanties, alors qu'Israël a préféré revendiquer les territoires arabes plutôt que d'opter pour la paix. Au lieu de rechercher sécurité et coexistence, Israël a persisté à faire en sorte que le peuple palestinien continue de souffrir d'une dislocation continue en dehors de sa patrie ou se soumette à une vie de captivité sous l'occupation.

29. Même après le malheureux retrait de l'Égypte du front arabe commun, le monde arabe tout entier a réaffirmé avec force à la neuvième Conférence arabe au sommet, tenue à Bagdad en novembre 1978, son engagement envers une paix juste et honorable, fondée sur le respect des droits arabes reconnus.

30. La Jordanie, que j'ai l'honneur de représenter ici aujourd'hui, comprend parfaitement ce qui est possible et ce qui ne l'est pas dans le contexte de la guerre et de la paix dans notre région. La Jordanie a toujours préconisé la raison, la modération et la recherche de ce qui est juste et durable, tant parce qu'elle est proche du danger que parce qu'elle a une part intime à la tragédie, et cela depuis le début. Le peuple jordanien a toujours partagé les souffrances et les aspirations du peuple palestinien. La Jordanie a porté le fardeau le plus lourd de la tragédie humaine qui

s'est abattue sur les Palestiniens et a supporté les conséquences humaines, économiques, politiques et sociales de cette tragédie.

31. En 1950, la Jordanie a contracté une union volontaire avec la rive occidentale palestinienne afin de protéger le peuple et la terre, union motivée également par la conviction que la Jordanie partageait avec la rive occidentale un destin commun et une obligation fraternelle.

32. Le 24 avril 1950, le Parlement jordanien commun, prenant sa décision historique sur l'unité, n'a pas manqué de consigner l'attitude inflexible de la Jordanie à l'égard des droits historiques des Palestiniens et le soutien des droits arabes palestiniens dans tout règlement futur conforme aux aspirations nationales et à la justice internationale. C'est pourquoi, lorsque nous parlons aujourd'hui du droit à l'autodétermination du peuple palestinien, nous le faisons parce que c'est là quelque chose en quoi nous avons toujours cru et que nous avons toujours essayé de faire se réaliser dans le cadre d'un règlement juste et général.

33. Les personnalités officielles israéliennes n'ont cessé de réaffirmer que la Jordanie devait résoudre le problème palestinien en absorbant elle-même les Palestiniens. Mais la réponse à cet argument est toute simple. Quand nous parlons des droits des Palestiniens, nous parlons d'un territoire nettement défini et d'un peuple qui ne l'est pas moins, et qui a habité ce territoire de manière ininterrompue pendant de longs siècles. Ce territoire, situé sur la rive occidentale du Jourdain, c'est la Palestine. Il n'y a donc pas ici une question de terminologie ou de sémantique. En 1948, Israël est parvenu à arracher certains habitants à leurs foyers. Il a pris ensuite une autre mesure, plaçant 1,5 million de Palestiniens arabes sous son autorité. Le cas de cette nation — moitié en exil, moitié sous occupation — est celui du peuple palestinien.

34. Faire des jeux de mots ne résoudra pas le problème. Israël doit se retirer des territoires qu'il a occupés en juin 1967; il doit respecter le droit des Palestiniens déplacés de rentrer dans leur patrie et doit cesser de refuser aux Palestiniens leur droit à l'autodétermination, y compris le droit d'établir un Etat indépendant s'ils le souhaitent. En Jordanie, avec les autres pays arabes, nous appuyons les Palestiniens qui réclament ce droit. Nous les appuyons dans l'exercice de leur libre choix et nous respecterons le choix qu'ils feront.

35. Je reviendrai maintenant à la question de ce qui est possible et de ce qui ne l'est pas.

36. En Jordanie, nous appuyons tous les efforts internationaux sincères en vue de réaliser un règlement juste et global. Nous avons coopéré à de tels efforts, selon nos principes proclamés, depuis le début. Nous avons coopéré avec M. Gunnar Jarring et avec le Conseil de sécurité lorsque celui-ci s'est efforcé d'aborder le problème du Moyen-Orient grâce aux efforts de ses membres permanents. Nous avons coopéré avec les initiatives prises par les Etats-Unis au cours des présidences Johnson, Nixon, Ford et Carter. Nous avons accepté la proposition du président Carter en septembre 1977 de relancer la Conférence de la paix sur le Moyen-Orient, à Genève, sous l'égide des Nations Unies et sous la coprésidence de l'Union soviétique et des Etats-Unis, avec la participation de toutes les parties, dont le peuple de Palestine, en une délégation unifiée, sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, et des autres principes de la Charte des Nations Unies. Même après qu'Israël, fidèle à son

comportement habituel, eut fait tourner court cette dernière initiative des Etats-Unis, nous avons gardé l'esprit ouvert et avons eu une réaction positive aux efforts internationaux. Mais l'accord tripartite conclu entre l'Egypte, Israël et les Etats-Unis — les accords de Camp David² — a eu des résultats qui, à nos yeux, étaient contraires à notre intérêt national, aux intérêts du peuple palestinien et à ceux du monde arabe. Je ne veux pas me livrer à une longue évaluation critique des accords de Camp David. Je désire simplement souligner deux points fondamentaux.

37. Premièrement, les territoires occupés sont indivisibles. Ils tombent tous sous le coup du principe de l'inadmissibilité de l'acquisition des territoires d'autres peuples par la force. La rive occidentale et Gaza ne diffèrent pas du Sinaï ou des hauteurs du Golan. Ce sont des territoires occupés et l'occupation doit prendre fin.

38. La rive occidentale et Gaza sont le cœur de la Palestine et le foyer des Palestiniens. La rive occidentale n'est pas sujette à marchandage. Un règlement international ne peut avoir aucun sens s'il laisse dans le vague l'avenir de la rive occidentale et de Gaza ou leur applique un statut différent de celui qui s'applique aux autres territoires occupés.

39. Il va sans dire que la théorie israélienne de l'autonomie de la population mais non pas de la terre est inacceptable. La seule formule vraie de règlement juste réside dans le retrait complet d'Israël de tous les territoires occupés, selon un calendrier précis, associé à l'autodétermination des Palestiniens, moyennant un engagement à l'égard de la paix et de la sécurité mutuelles, et tout cela devrait être dans le cadre des résolutions des Nations Unies.

40. Deuxièmement, la Jordanie n'accepte pas le rôle qui consisterait à aider les autorités d'occupation israéliennes sur la rive occidentale, alors qu'Israël affirme tous les jours être propriétaire de la terre et refuse même la possibilité d'une prétendue "autonomie" — qui irait, par la suite, vers la souveraineté et l'indépendance — pour la population des territoires occupés dans leur propre patrie. La Jordanie soutient le peuple de Palestine, appuie sa liberté et l'établissement de sa propre entité politique libre. Elle est prête à l'aider dans tous les domaines. Elle n'est pas disposée à accepter des autorités occupantes des formules internationales vagues destinées à gagner du temps tout en semant des colonies de peuplement sur cette terre et en remettant à plus tard les décisions de base difficiles au moyen de tactiques visant à empêcher l'opinion publique mondiale d'exercer une pression morale et politique propre à mettre fin à l'occupation.

41. Je voudrais souligner, à ce point, que la destinée et l'avenir de la région ne peuvent être décidés ni en l'absence des parties intéressées, au premier rang desquelles figure le peuple palestinien, ni en l'absence du reste de la communauté internationale. L'évolution de la situation nous a amenés à croire que les Etats-Unis d'eux-mêmes ne pouvaient exercer une influence constructive en vue d'un règlement juste et de l'instauration d'une paix durable tant qu'ils auraient pour politique de soutenir Israël par tous les moyens politiques et matériels et par la fourniture d'armements, alors qu'Israël persiste à refuser le retrait total et la reconnaissance des droits nationaux légitimes du peuple

² Cadre de paix au Moyen-Orient, convenu à Camp David, et Cadre pour la conclusion d'un traité de paix entre l'Egypte et Israël, signés à Washington le 17 septembre 1978.

palestinien sur leur sol national et se refuse aussi à respecter les droits de tous les Etats de la région à vivre dans la paix et la sécurité.

42. J'ai insisté sur ces points pour vous présenter les réalités qui existent dans notre région et pour vous faire connaître notre attitude à l'égard de ce qui est possible et de ce qui ne l'est pas. Je voudrais en même temps réaffirmer que la Jordanie, de concert avec le reste du monde arabe, continue d'être en faveur d'une paix juste, honorable, viable et durable.

43. Le but des efforts de paix entrepris est clair et simple. Une fois que la communauté mondiale se sera mise d'accord à ce sujet, il sera facile à réaliser. La forme n'importe guère. Ce qui importe c'est le fond.

44. La communauté mondiale doit comprendre qu'une paix d'ensemble ne pourra être réalisée tant que les forces armées d'Israël n'auront pas été complètement retirées des terres arabes qu'elles ont occupées en 1967. Une fois la totalité des forces israéliennes retirée, la communauté mondiale sera en mesure d'organiser un transfert ordonné et légitime de l'autorité et des responsabilités de la population des territoires occupés — aussi bien les habitants qui y vivent actuellement que ceux qui devraient y vivre — par des moyens volontaires et internationalement reconnus. Le droit à l'autodétermination est tout aussi sacré pour les Palestiniens que pour tout autre peuple du monde. C'est le seul moyen de lui permettre d'établir une entité nationale libre et d'organiser librement ses rapports avec les pays voisins.

45. Le troisième point concerne le droit des Palestiniens déplacés au rapatriement ou au dédommagement, selon les résolutions que les Nations Unies ont adoptées l'une après l'autre depuis 1948. Cela peut être réalisé dans un cadre légitime de paix et compte tenu des vœux que les Palestiniens exprimeront librement sous les auspices d'une surveillance internationale neutre.

46. Si la communauté internationale accepte ces principes fondamentaux, qui sont indispensables à la réalisation d'une paix juste — la communauté internationale, en fait, les accepte pour l'essentiel depuis plusieurs années déjà — leur mise en œuvre sera possible d'une manière raisonnable et appropriée. Il va sans dire qu'il existe diverses méthodes, formes et formules d'une mise en œuvre raisonnable.

47. Par exemple, nous — les parties arabes — avons, par le passé, accepté l'idée d'une conférence internationale à laquelle les parties arabes seraient représentées par une délégation unifiée sous les auspices des Nations Unies. Ces derniers mois, j'ai personnellement préconisé que le problème soit soumis une fois de plus au Conseil de sécurité pour qu'un accord intervienne sur une formule qui faciliterait la mise en œuvre des principes acceptés qui seraient à la base d'un règlement.

48. Nous sommes prêts également à examiner les suggestions, d'où qu'elles viennent, quant à la mise en œuvre d'un règlement équitable, à condition que soit respecté le principe du retrait et de la solution équitable de la question de Palestine.

49. Nous pensons que les Nations Unies, leur Charte, leur drapeau et leurs résolutions successives constituent le cadre naturel pour la réalisation de ce règlement d'ensemble que nous recherchons tous.

50. Aujourd'hui, les pays arabes ont suffisamment confiance en eux-mêmes pour examiner toutes les sugges-

tions et toutes les idées qui aboutiraient à une paix juste. Ils sont pleinement en mesure de procéder à des consultations et à coopérer entre eux, de même qu'avec le reste du monde, pour réaliser la paix. L'Organisation de libération de la Palestine, par ses activités internationales et les positions qu'elle a adoptées ces derniers mois, a prouvé qu'elle voulait participer, au nom du peuple palestinien qu'elle représente, à la mise en application de mesures favorables à une paix juste et qui permettraient aux Palestiniens de se libérer de l'occupation et de mener une existence libre et indépendante à l'intérieur de leur patrie nationale.

51. En Jordanie, nous coopérons en toute bonne foi avec les dirigeants de l'Organisation de libération de la Palestine et le reste des pays arabes pour le bien du peuple frère de Palestine et celui du monde arabe en général.

52. Les chances d'une paix juste sont meilleures maintenant qu'elles ne l'ont jamais été dans le passé. Il est important qu'on ne les laisse pas passer du fait de l'inaction de la part des milieux internationaux qui ont la responsabilité de préserver la paix et la justice internationales ou de l'intransigeance de ceux qui nourrissent des rêves grandioses d'expansion et de domination, se refusant, par là même, à reconnaître les possibilités réelles de paix et de sécurité.

53. J'ai parlé longuement des problèmes de notre région parce qu'il s'agit de problèmes lourds de conséquence, qui affectent la vie et l'avenir de mon pays et qui touchent directement la paix du monde.

54. En recherchant la paix pour notre région et la justice pour notre nation, nous recherchons la paix et la justice pour le monde entier.

55. Notre cause est inséparable de la cause d'un ordre mondial juste et équitable.

56. Notre cause est inséparable de la cause de la détente internationale, de la coopération et de la confiance mutuelle.

57. Notre cause est inséparable de la lutte des nations — de celle des Nations Unies elles-mêmes — contre le racisme, le colonialisme et la domination étrangère.

58. Notre cause est inséparable des aspirations des pays du monde entier au progrès économique, à la stabilité nationale et à une vie meilleure pour l'humanité.

59. Notre nation arabe se tient aux côtés de toutes les nations qui luttent pour la liberté, la paix, le progrès et la coopération internationale.

60. Que Dieu aide et guide tous les pays et les Nations Unies !

61. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je voudrais remercier Sa Majesté le roi Hussein I^{er}, du Royaume hachémite de Jordanie, du discours important qu'il vient de prononcer.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (*suite*)

62. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le premier orateur qui interviendra ce matin dans le débat général est le Ministre des affaires étrangères des Philippines et l'ancien Président de l'Assemblée générale, M. Carlos P. Romulo.

63. M. ROMULO (Philippines) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, c'est avec un profond sentiment de satisfaction que j'ajoute ma voix au chœur de félicitations qui vous ont été adressées à l'occasion de votre élection à la présidence. Par cette élection, le monde affirme la validité des Nations Unies en tant que parlement de l'homme où chaque nation, faible ou forte, riche ou pauvre, est l'égale de toutes les autres. Par cette élection, le monde honore l'Afrique qui, pendant longtemps, a été et continue d'être le symbole de la lutte constante contre le racisme. Vous avez longtemps activement participé à cette bataille. Les Philippines se sont trouvées à vos côtés et continueront de le faire dans votre lutte pour cette noble cause. Nous vous souhaitons tout le succès possible.

64. Il y a plus de 2000 ans, le plus grand historien grec, Thucydide, a donné à l'humanité l'aperçu le plus aigu de la nature de la condition humaine et des relations entre les hommes. Il n'a pas été surpassé dans sa tâche; les leçons de guerre du Péloponnèse valent tout autant pour notre époque que pour l'époque troublée de Thucydide. Les causes du conflit entre les hommes, disait-il, résident dans les motifs de l'homme, qui est faillible. Mais la façon de régler le conflit dépend d'une petite étincelle de sagesse qui, comme un don des dieux, est inhérente à la fragilité même de l'humanité.

65. Il n'est pas inapproprié de rappeler cette pensée à l'heure actuelle. Quand on dit que notre monde ne correspond pas exactement à celui des Grecs anciens, Thucydide nous fournit une directive venue de l'antiquité pour régler les conflits modernes de notre époque complexe.

66. L'année dernière, on était généralement d'accord sur la nature complexe du monde actuel. Trois choses ressortaient particulièrement : la première, c'est qu'on avait scrupuleusement évité un affrontement direct entre les grandes Puissances; la deuxième, c'est que l'idéologie perdait de l'importance pour donner une plus grande valeur aux intérêts nationaux; la troisième, c'est que l'on était passé de la concurrence militaire à la concurrence économique.

67. Nous considérons ces trois points comme des signes encourageants de l'avènement d'un monde meilleur et plus pacifique. Certains même commençaient à penser que l'humanité pourrait un jour être libérée de la menace toujours présente de la guerre. Nous avons voulu voir en ces signes le début d'un âge où l'humanité tout entière verrait ses besoins fondamentaux assurés.

68. Mais les cadeaux ne sont pas toujours bons. Il faut prendre les choses comme elles viennent; les fleurs les plus parfumées ont quelquefois des épines. Les tendances encourageantes que nous avons notées l'an dernier existent encore, mais certaines ne sont pas aussi encourageantes. Si nous décrivions le monde d'aujourd'hui, voici ce que nous constaterions : premièrement, une reprise des guerres par personnes interposées, en remplacement de l'affrontement direct; deuxièmement — et c'est un corollaire — l'exploitation de l'instabilité dans de nombreux pays du tiers monde; troisièmement, la poursuite des intérêts nationaux aux dépens d'Etats plus faibles; quatrièmement, une inquiétude croissante face à la fragmentation possible du monde en sphères d'influence politique et économique.

69. A mesure que le débat de l'Assemblée avance nous ne pouvons ignorer ces tendances qui, si on ne les enrayer pas, feront peser de nouvelles menaces sur la paix et la stabilité mondiales. Les grandes Puissances ont un rôle prépondérant à jouer dans la recherche d'un redressement

de ces tendances, et nous les invitons à participer à cette entreprise.

70. En ce qui concerne les questions inscrites à notre ordre du jour, nous prenons note, avec la prudence nécessaire, des progrès qui ont été réalisés dans les études sur le désarmement actuellement en cours, qui font suite à la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée au désarmement. En ce qui concerne le désarmement lui-même, nous constatons avec un regret constant l'incapacité profonde de la communauté humaine à s'attaquer au cœur du problème. Même sur la question du contrôle des armements aucun progrès n'a été réalisé et, en fait, il n'y a eu que très peu de discussions constructives. Tout en reconnaissant les difficultés d'ordre pratique et technique qui surgissent dans les accords sur le contrôle des armements, nous devons toujours garder présent à l'esprit le fait inéluctable que l'intérêt bien compris de l'humanité — et sa survie en particulier — doit primer toute autre considération. La vie d'un seul être humain a une valeur qui dépasse de loin celle du plus puissant arsenal du monde. Nous avons si peu de foi en l'humanité que nous nous obstinons à rechercher aveuglément sa destruction.

71. Nous nous félicitons de la signature de l'accord réalisé lors de la conclusion de la deuxième série de négociations sur la limitation des armements stratégiques³ et nous espérons qu'il permettra d'atténuer les tensions mondiales actuelles. Nous espérons, en outre, qu'il sera suivi d'une série d'autres accords, y compris sur l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires.

72. Au Moyen-Orient, beaucoup a été fait pour ouvrir la voie vers une solution du problème qui dure depuis des générations. Cependant, le tissu de la paix sur cette terre troublée reste fragile. Nous sommes toujours d'avis qu'à moins de reconnaître le droit à l'autodétermination du peuple palestinien, les possibilités d'une solution d'ensemble durable d'un des problèmes les plus complexes de notre époque s'amenuiseront.

73. Un grand homme d'Etat disait que par compromis on ne devait pas nécessairement entendre concession. S'il y a un cas où cela ne s'applique pas c'est bien dans le cas du Moyen-Orient. A notre avis, la nécessité d'un compromis découle des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, qui restent les directives à suivre pour la solution d'un problème qui, s'il n'est pas résolu, pourrait avoir les conséquences les plus graves pour la paix dans le monde entier.

74. L'Afrique au sud du Sahara continue d'être une région profondément troublée et continuera de l'être jusqu'à ce que le principe universellement accepté du gouvernement par la majorité soit accepté en théorie et dans la pratique et que les maux du racisme effréné soient déracinés. Le problème de l'Afrique du Sud résiste à toute solution et une situation parallèle existe en Namibie. L'Afrique du Sud reste au ban des nations, en hors-la-loi de la moralité pour tous les peuples du monde inébranlablement attachés aux normes de décence et de respect de la dignité de la personne humaine.

75. Nous nous trouvons à la croisée des chemins dans notre marche vers le progrès économique et social. Depuis la création des Nations Unies, il n'a jamais existé une telle disparité dans le niveau de vie des populations et la richesse des nations. Les chiffres pour 1978 nous montrent

³ Traité entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques concernant la limitation des armes stratégiques offensives, signé à Vienne le 18 juin 1979.

que près de 2,5 milliards de personnes, c'est-à-dire la population de 74 pays représentant 60 p. 100 de la population mondiale peuvent être qualifiées de pauvres. Seuls, 32 pays comptant une population de 545 millions d'habitants, c'est-à-dire 16 p. 100 de la population mondiale, sont considérés comme riches et leur revenu par habitant va de 5 000 à 15 000 dollars des Etats-Unis. Pour les populations des 20 pays les plus pauvres, qui représentent quelque 6 p. 100 de la population mondiale, c'est-à-dire 260 millions de personnes, c'est une question de survie pure et simple, car elles subsistent avec un revenu par habitant représentant en moyenne 5 p. 100 ou moins que celui des pays riches. Il y a pourtant tellement de richesses dans le monde, si largement concentrées dans une minorité de pays riches, que la misère et la faim ne devraient pas exister dans tant de pays. Voilà l'ironie — et la tragédie — de notre époque.

76. Au cours de cette année, le Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation, a poursuivi ses travaux pour s'acquitter de son mandat et établir une liste de propositions visant à améliorer le rôle des Nations Unies, identifiant celles qui présentent un intérêt particulier pour l'action future de l'Assemblée générale et d'autres instances appropriées. L'utilité potentielle du Comité est grande et sa valeur pourrait être importante, selon l'intérêt des membres et le sérieux avec lequel les mesures destinées à améliorer notre organisation seront mises en application.

77. Je voudrais maintenant appeler votre attention sur notre propre région. Au cours de ces dernières années, la plus importante préoccupation de mon pays et de ses partenaires dans l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est a été d'encourager l'équilibre entre les puissances de la région ainsi qu'entre les puissances extérieures ayant des intérêts dans cette région. Nous avons fait cet effort pour deux raisons fondamentales. Tout d'abord, nous voulions éviter une situation dans laquelle la rivalité entre les puissances ayant des ambitions de prédominance dans la région pouvait entraîner nos pays dans leur sillage et nous faire participer aux guerres d'autrui. Deuxièmement, nous souhaitions améliorer le climat dans lequel nos pays, situés dans une région que l'on décrit généreusement comme ayant le plus grand potentiel de développement, puissent réaliser leurs ambitions de développement économique et politique et leur cohésion sociale.

78. Je dois dire avec une fierté bien pardnable en ce qui concerne mon pays et sans présomption indue en ce qui concerne nos partenaires de l'Association — Indonésie, Malaisie, Singapour et Thaïlande — que nous avons fait de grands progrès vers ces objectifs. Et, ce qui est tout aussi important, notre progrès individuel a bénéficié de l'effort collectif; pendant l'année écoulée, en particulier, nous avons vu croître l'unité tangible entre nous et avons adopté des positions communes toujours plus fréquentes dans nos relations avec le reste du monde.

79. Malheureusement, le contexte de nos efforts communs dans la région, lui, a empiré. Nous n'avons jamais entretenu l'illusion que l'établissement d'un équilibre de puissance en Asie ou en Asie du Sud-Est puisse se faire calmement ou rapidement. Il fallait nécessairement du temps pour rétablir les relations à la suite de la deuxième guerre d'Indochine et ce devait être un processus long et complexe. D'ailleurs, les réalignements se sont révélés encore plus pénibles et inquiétants que nous pouvions nous y attendre.

80. Le fait, indéniable et sous-jacent dans la vie du Sud-Est asiatique actuel, qui a des conséquences considérables pour nous et, assurément, pour le reste du monde, est l'intensification de la rivalité entre les grandes Puissances et en particulier la rivalité sino-soviétique. Cette rivalité a réintroduit dernièrement dans la région des tensions toutes aussi dangereuses de conséquences que celles qui ont pu exister auparavant. C'est une simple constatation dont nous essayons de voir les conséquences sans pour autant impliquer la responsabilité de quiconque en la matière. Les Philippines sont et resteront le pays ami de toutes les parties intéressées. Nous ne voulons pas dire non plus que ces événements sont uniquement imputables à cette rivalité; on ne peut pas toujours trouver les causes et les conséquences des affaires humaines, mais cette rivalité a joué un rôle important à l'origine ou lors du déroulement de ces événements. C'est là une conclusion inéluctable.

81. Deux événements, tout aussi troublants l'un que l'autre, ont eu lieu cette année. Le premier a été l'intervention armée au Kampuchea. Profondément préoccupée par cette rupture de la paix dans l'Asie du Sud-Est, l'Association a immédiatement fait une déclaration commune à Bangkok⁴ manifestant sa préoccupation profonde face à une intervention armée dans les affaires intérieures d'un autre pays et affirmant le droit du peuple du Kampuchea à décider lui-même de la forme de gouvernement qu'il souhaite se donner. Cette déclaration a été presque intégralement reprise dans un projet de résolution présenté au Conseil de sécurité par nos amis du groupe des pays non alignés⁵. Bien qu'il ait essuyé un veto, ce projet a reçu l'appui de tous les membres du Conseil sauf deux. La déclaration a été reprise par la suite par les ministres des affaires étrangères de l'Association lors de leur réunion à Bali.

82. Le deuxième événement est le flot continu des réfugiés des pays de l'Indochine. Par voie de mer ou de terre, des hommes, des femmes, des enfants fuient l'Indochine par groupes innombrables, souvent pour trouver la mort, la plupart du temps pour aller vers une vie d'incertitude et de privations, vers un havre sûr mais temporaire dans des camps de fortune situés dans des pays à peine en mesure de subvenir à leurs propres besoins.

83. Aucun événement dans l'histoire récente n'a autant touché la conscience du monde que le triste sort de ces réfugiés, et parmi eux ceux qui se sont enfuis par bateau. Croyant trouver une meilleure vie n'importe où ailleurs, ils risquent leur vie en prenant la mer dans des embarcations peu sûres, vers des destinations dont ils ne savent pratiquement rien. Et quand on pense à tous ceux qui n'ont pas terminé leur voyage, nous sommes saisis d'horreur, car des centaines de milliers de personnes sont en jeu. De même que dans le cas d'autres mouvements migratoires involontaires et d'autres parties du monde, pendant combien de temps les hommes pourront-ils accepter de tels exemples de l'inhumanité de "l'homme pour l'homme" ?

84. Mais les souffrances des réfugiés ne sont qu'une partie de l'histoire. L'autre réside dans la misère et les graves répercussions d'ordre social, économique et politique sur les pays de premier asile, dont la majorité sont membres de l'Association.

85. C'est pour cette raison que tous les pays membres de l'Association ont répondu avec célérité et reconnaissance à

⁴ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-quatrième année, Supplément de janvier, février et mars 1979*, document S/13025.

⁵ *Ibid.*, document S/13027.

l'appel du Secrétaire général de convoquer une conférence internationale à Genève cette année⁶. Lors de cette conférence, le Président des Philippines, M. Marcos, a offert d'accueillir 50 000 des réfugiés dont la réinstallation avait déjà été autorisée. Outre la proposition qu'il avait déjà faite, dans des conditions semblables — à savoir que des fonds soient fournis par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et d'autres parties intéressées — et pour qu'on ne nous impute pas les problèmes de ceux qui resteront, les Philippines seront en mesure de fournir un abri temporaire à 60 000 réfugiés d'Indochine.

86. En Orient, nous disons que ce qui touche mon frère me touche également, c'est dire que nous sommes vraiment responsables de nos frères. Nous ne pouvons être qu'un pays de premier asile, certes, car nous ne pouvons pas mettre en jeu notre développement en assumant le fardeau que constituent ces réfugiés, mais le président Marcos a fait ces deux propositions dans l'esprit qui inspire l'Association, qui est un esprit d'assistance entre les pays lorsque les besoins sont particulièrement aigus. Nous avons fait ces offres parce que nous sommes convaincus que l'esprit humanitaire doit prévaloir et parce que nous considérons, que le droit à la survie est l'un des droits fondamentaux de l'homme.

87. Nous attendons le rapport du Secrétaire général sur le problème des réfugiés, qui nous sera soumis lors de la présente session; nous l'attendons avec une anxiété particulière, parce qu'une deuxième série de problèmes risque de s'abattre sur nous. La famine à l'échelle nationale qui sévit au Kampuchea, l'éventualité d'une reprise des conflits dans cette région à la fin de la mousson, la menace de l'arrivée d'une autre vague massive de réfugiés consécutive à la guerre et à la famine, voilà autant de problèmes que nous ne pouvons éluder à la légère et dont les conséquences, si nous ne réagissons pas à temps, seront bien plus terribles que nous n'osons l'imaginer.

88. Je ne saurais terminer sans rendre hommage aux efforts incessants et inlassables qu'entreprend le Secrétaire général pour conserver l'image de marque des Nations Unies, bien que notre organisation soit confrontée à des problèmes de plus en plus difficiles, pour augmenter ses capacités et améliorer son efficacité pour résoudre les problèmes du monde, pour s'attaquer aux points névralgiques partout où c'est nécessaire, et — reprenant ses propres termes — pour construire "les éléments constitutifs d'une civilisation et d'un ordre à l'échelle du monde, d'une portée et d'une diversité sans précédent" [voir A/34/I, sect. XIII].

89. Je tiens, au nom de mon pays, à rendre hommage au Secrétaire général pour son rapport sur l'activité de l'Organisation, qui montre clairement la façon dont il aborde les problèmes de la communauté humaine. Bien qu'il envisage les problèmes humains avec la hauteur de vue qui le caractérise, il combat les problèmes sur le terrain, dont le moindre n'est pas la direction d'une organisation qui maintenant compte 152 nations, de nombreux instruments spéciaux et même des armées opérationnelles. Le rapport du Secrétaire général, qui est de la plus haute importance, doit être lu par tous les membres de l'Assemblée générale s'ils veulent s'acquitter de leur tâche; il doit être lu par tous les peuples du monde afin que chaque homme, chaque femme, chaque enfant sur la vie desquels les événements

internationaux ont des répercussions, puisse connaître l'esprit qui anime les Nations Unies.

90. Aussi je remercie le Secrétaire général d'avoir fait un résumé des thèmes qui nous intéressent tous. Il a souligné les problèmes particuliers liés à l'instabilité, la pauvreté et la faiblesse économique dans les différentes régions et nous sommes heureux de voir la place éminente qu'il accorde au nouvel ordre économique mondial, à la CNUCED, au dialogue Nord-Sud, à la situation en Indochine, aux réfugiés, au droit de la mer et aux problèmes de l'énergie, ainsi qu'à l'impact et à l'influence de ces questions dans les pays en développement. Nous nous félicitons de sa préoccupation constante en matière de droits de l'homme et, surtout, nous sommes impressionnés par sa détermination à faire de l'Organisation des Nations Unies un instrument meilleur et plus efficace pour atteindre les objectifs collectifs de l'humanité et pour faire naître à l'échelle mondiale les attitudes et les réactions nécessaires pour qu'elle puisse continuer à être utile pour tous, car nous croyons que l'Organisation des Nations Unies est la seule institution dont l'humanité dispose pour concilier les intérêts nationaux et les intérêts mondiaux, une institution sans laquelle nous serions en danger.

91. A l'époque instable que nous vivons, le Secrétaire général exerce des fonctions uniques dans les annales de l'humanité, car jamais poste n'a eu une telle influence sur les choses humaines et n'a entraîné de telles responsabilités sur leur orientation, à l'échelle mondiale, pour tirer du potentiel que renferme le rapprochement entre les hommes une force qui résolve les problèmes humains au lieu de les aggraver. Le monde souhaite au Secrétaire général un succès total.

92. M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter de votre élection à ce poste de lourdes responsabilités et de déclarer ma conviction que vos activités favoriseront le déroulement fécond de la session actuelle de l'Assemblée générale des Nations Unies.

93. En Union soviétique, comme dans les autres pays du monde, c'est avec une profonde tristesse qu'a été accueillie la nouvelle du décès du Président de la République populaire d'Angola, M. Agostinho Neto. Le souvenir de cet éminent dirigeant politique de l'Afrique, de cet excellent combattant pour la paix et l'amitié entre les peuples restera à jamais gravé dans le cœur du peuple soviétique.

94. La présente session de l'Assemblée générale est la dernière des années 70. Cela nous donne certaines raisons non seulement de nous occuper de l'examen des problèmes urgents de nos jours mais aussi de faire un certain bilan politique de la décennie qui s'achève et de tourner nos regards vers le passé. En effet, c'est sur le fond des leçons de ce passé, de ce qu'on a pu et de ce qu'on n'a pas pu faire, que l'on perçoit plus clairement les problèmes du présent et que l'avenir lui-même se dessine avec plus de netteté.

95. Il n'est pas inutile de nous rappeler qui a donné naissance aux Nations Unies. La guerre faisait encore ses ravages, l'épée du juste châtement n'avait pas encore frappé les coupables lorsque les dirigeants des principaux Etats de la coalition antifasciste ont entrepris une tâche qui jusqu'ici n'a pas perdu son caractère d'urgence à savoir la mise en place d'un barrage solide contre une nouvelle tragédie mondiale. C'est précisément cette tâche qui a été consacrée

⁶ Réunion sur les réfugiés et les personnes déplacées en Asie du Sud-Est, tenue à Genève les 20 et 21 juillet 1979.

dans la Charte des Nations Unies en tant que but principal des Nations Unies. L'efficacité de l'Organisation en ce qui concerne le maintien de la paix internationale a été et demeure le critère essentiel de l'ensemble de ses activités.

96. Les Nations Unies sont-elles à la hauteur de la tâche ? La réponse à cette question ne saurait être simple. Il convient certes de reconnaître que l'Organisation a fait bien de choses utiles pour maintenir la paix et développer la coopération internationale. Il n'est pas moins évident que l'Organisation aurait pu faire plus qu'elle n'a fait.

97. Nous savons tous qu'il est impossible de ramener au même dénominateur la façon dont les Etats Membres des Nations Unies interviennent dans les affaires internationales. L'amplitude entre les différentes orientations de leur politique est grande à cet égard. Certains n'ont pas encore abandonné leurs prétentions à dominer par rapport aux autres, voire à occuper une place d'hégémonie dans l'arène mondiale; d'autres, bien sûr, ne peuvent l'admettre et ne l'admettront pas.

98. Certains pays cherchent par tous les moyens à mettre un terme à la course aux armements faisant preuve de sérieux et d'une attitude consciente de leurs responsabilités à l'égard de la solution de ces problèmes. D'autres, au contraire, affectent de plus en plus de ressources à cette course et gonflent leurs budgets militaires.

99. Bref, l'Organisation des Nations Unies, cette organisation internationale la plus représentative, reflète avec le plus de relief les particularités du monde avec toutes ses contradictions et ses collisions mais aussi avec les espérances croissantes des peuples en un avenir pacifique.

100. L'Union soviétique n'a jamais cessé de croire à la possibilité d'édifier une solide base de la paix. Pour notre peuple et notre gouvernement, ceci représente un principe fondamental que la décennie des années 70 a amplement confirmé.

101. C'est précisément au commencement de la décennie qu'a été délivré, pour ainsi dire, un visa à une série de traités qui ont mis les rapports entre les Etats d'Europe en conformité avec les réalités du développement de l'Europe après la guerre. C'était à la même époque qu'ont été conclus les premiers accords soviéto-américains sur la limitation des armements stratégiques et sur les principes fondamentaux des relations entre l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique.

102. Il convient également de relever la signification de la conférence historique des dirigeants principaux de 35 Etats à Helsinki, qui a consacré dans un document⁷ l'évolution de l'Europe dans le sens du renforcement de la sécurité et de la coopération. Pendant cette période, à la suite d'entretiens longs et sérieux, a été préparé le traité soviéto-américain résultant de la deuxième série de négociations sur la limitation des armements stratégiques, dont l'entrée en vigueur est attendue, on peut le dire, par le monde entier.

103. Oui, nous sommes tous en droit d'affirmer que les années 70 occuperont une place de choix dans l'histoire. Ces années ont vu se transformer en un vaste processus la tendance positive dans le climat international qui a reçu le nom de détente dans le monde. La détente — et l'Union soviétique a été là à sa naissance — exprime les aspirations de tout notre peuple et, nous en sommes persuadés, de tous les peuples du monde.

⁷ Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, signé à Helsinki le 1^{er} août 1975.

104. L'attitude adoptée à l'égard de la détente constitue l'indice le plus révélateur des intentions politiques de tous les pays. Ces dernières années, on entend prononcer beaucoup de bonnes paroles à l'adresse de la détente. Mais, même ces très bonnes paroles en sa faveur ne suffisent pas. Elles doivent être étayées par des actes, par la politique des Etats.

105. Aujourd'hui, il se trouve encore dans le monde des hommes politiques qui font la grimace quand ils entendent parler de détente, tel un chat affamé qui essaie de manger le concombre dans un potager.

106. Prenons par exemple la question du refus de semer l'animosité et la haine entre les peuples, l'interdiction de la propagande en faveur de la guerre. On peut dire qu'il s'agit là d'un minimum pour chaque Etat attaché à la politique de détente et désireux de voir s'établir un climat politique sain dans le monde.

107. En 1947, déjà, l'Assemblée générale avait adopté une résolution contre la propagande en faveur d'une nouvelle guerre [*résolution 110 (II)*]. Plus de 30 ans se sont écoulés depuis, mais qui oserait prétendre aujourd'hui que cette propagande a cessé ? Et dans toute une série d'Etats, cette propagande n'est même pas frappée d'interdiction.

108. En Union soviétique, cela a été fait depuis longtemps. La disposition selon laquelle "la propagande en faveur de la guerre est interdite en Union soviétique" est inscrite dans notre constitution en tant que loi fondamentale de l'Etat.

109. Nous avons plus d'une fois relevé l'acuité de la question dont il s'agit. En effet, avant qu'on ait entendu tonner les canons des agresseurs qui ont déclenché la seconde guerre mondiale, on avait fait pendant de nombreuses années une propagande en faveur de la guerre et l'on entendait sans cesse des appels en faveur d'un nouveau découpage de la carte de l'Europe et du monde, conformément aux desseins des agresseurs. L'Union soviétique en parle parce que les forces qui veulent inculquer aux hommes des idées de guerre et d'accroissement des armements n'ont pas cessé leurs activités.

110. Certains pays ont pris l'habitude d'inventer des scénarios de conflits de guerre en disant : "Voilà comment se dérouleront les événements". En agissant de la sorte, on compte les victimes et les villes appelées à être détruites. On s'occupe d'une arithmétique sans âme, alors qu'il est question de dizaines et même de centaines de millions de vies.

111. Les Grecs de l'antiquité, et ils ne sont pas les seuls, ont laissé des mythes pleins de sagesse qui sont beaux parce qu'ils glorifient le côté humain de l'homme. Il n'est pas à la gloire de nos contemporains que l'on invente aujourd'hui de nouveaux mythes dont l'objectif est de paralyser l'homme par l'idée de la fatalité, de le priver de la foi en la raison. Dans ces mythes, la guerre est présentée comme quelque chose que l'on ne saurait éviter.

112. On voit aisément dans quel but sont créés ces autres mythes et on voit bien la politique qu'ils servent.

113. Que de films, que de livres, que d'articles et de discours faux et trompeurs de politiciens et de "quasi-politiciens" sont destinés à faire croire au mensonge quant à la source de la menace à la paix !

114. La campagne déclenchée autour de Cuba et qui abonde en toutes sortes de calomnies sur sa politique et sur celle de l'Union soviétique en est un exemple. Or la vérité

est que toute cette propagande est dépourvue du moindre fondement réel, n'a aucune base authentique et est précisément fondée sur des pures inventions. L'Union soviétique et Cuba l'ont déjà déclaré. Et le conseil que nous donnons à cet égard est simple : il faut reconnaître honnêtement le caractère imaginaire de cette question et ne plus en parler.

115. L'Union soviétique et les autres pays de la communauté socialiste n'ont jamais menacé et ne menacent personne actuellement. Une société qui a confiance en ses forces et en ses possibilités créatrices n'a pas besoin de guerre. Cette société a besoin de paix. Ces paroles d'ailleurs sont inscrites sur le drapeau de notre politique extérieure depuis l'époque de Lénine.

116. La politique de paix et d'amitié entre les peuples et celle de la coexistence pacifique entre Etats dotés de systèmes sociaux différents trouvent constamment leur expression dans les décisions adoptées par les congrès du parti communiste de l'Union soviétique, et cette ligne politique sera toujours poursuivie sans défaillance.

117. Certes, l'Union soviétique et ses alliés du Traité de Varsovie ne peuvent manquer de tenir compte du fait que certains Etats poursuivent leurs préparatifs militaires et en intensifient le rythme. Dans ces conditions, ils sont obligés de se soucier de leur sécurité. En même temps, notre attitude face à ce problème est celle-ci : "Le potentiel défensif de l'Union soviétique", a indiqué L. I. Brejnev, "doit être tel que nul ne se risque à porter atteinte à notre vie pacifique. Notre politique ne vise pas la priorité dans les armements, mais leur réduction et l'atténuation de l'affrontement militaire. Voilà notre politique."

118. Cette politique ne trompera jamais la confiance de qui que ce soit. On peut toujours se fier à l'Union soviétique et aux pays socialistes dans la lutte pour la paix, le désarmement, la détente, la liberté et l'indépendance des peuples. Ces pays ont des idéaux communs et ils sont guidés par les mêmes objectifs. Grâce à un labeur acharné, les peuples de ces pays, côte à côte, mènent un grandiose travail de construction.

119. En effet, le monde entier connaît le nombre et la nature des propositions que les Etats socialistes ont soumises à l'examen des autres pays, et avant tout à l'Organisation des Nations Unies, dont le but est d'affermir la détente dans le monde, d'élargir la coopération pacifique entre les Etats et de renforcer la sécurité internationale.

120. Les pays qui font partie de la communauté socialiste coordonnent leur politique au nom de la paix universelle, de la sécurité de leurs peuples et des autres peuples. Tout cela est confirmé avec une force nouvelle par les résultats fructueux d'une nouvelle série de rencontres entre L. I. Brejnev et les hauts dirigeants des partis et des gouvernements des pays socialistes, qui a eu lieu cet été en Crimée.

121. Je ne pense pas que nous nous trouvions en désaccord avec la plupart des participants à la présente session en disant que lorsque l'on compare les dispositions de la Charte des Nations Unies avec ce qui se passe dans le domaine des activités militaires de certains pays, une contradiction criante saute aux yeux. Ces pays qui ont apposé leur signature au bas de la Charte, de ses buts et de ses principes pacifiques, n'en font pas moins tout pour augmenter les armements déjà accumulés.

122. Cependant, le monde a dépassé depuis longtemps la limite au-delà de laquelle la course aux armements devient en vérité une folie. Nous en appelons à tous les Etats

Membres de l'ONU pour qu'ils opposent à cette folie le bon sens et la volonté de renforcer la confiance mutuelle. Pour sa part, l'Union soviétique continuera à œuvrer avec constance pour arrêter, de concert avec les autres Etats, la course aux armements, pour commencer à démonter pièce à pièce l'appareil de guerre et pour réduire les arsenaux des Etats jusqu'à ce que l'on parvienne au désarmement général et complet.

123. Ici, à l'Organisation des Nations Unies, comme dans d'autres instances où se poursuivent des négociations de désarmement, il ne manque pas de propositions soigneusement pesées et fondées sur le principe de l'égalité et de la sécurité égale. Il existe des propositions qui portent tant sur les armes d'extermination massive que sur les armements de type classique. Nous sommes toujours saisis de la question de la réduction des budgets militaires.

124. Nombreuses sont aussi les importantes initiatives en vue d'assainir le climat politique international dans son ensemble, et notamment celles qui préconisent la conclusion d'un traité mondial sur le non-recours à la force dans les relations internationales. Il nous semble qu'aucun Etat qui recherche sincèrement la paix et les bonnes relations avec les autres pays ne saurait avoir d'objection à l'encontre d'un tel traité.

125. Il existe également des initiatives qui ont trait à diverses régions du monde. Je citerai, notamment, l'idée, appuyée par la plupart des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et venue des Etats riverains de l'océan Indien, tendant à transformer ce dernier en zone de paix. L'Union soviétique se prononce pour la réalisation pratique de cette idée; elle cherche activement à faire reprendre dans les meilleurs délais les négociations soviéto-américaines qui ont été interrompues — et ce n'est pas de notre faute — sur la limitation, puis la réduction, des activités militaires dans l'océan Indien. La conclusion d'un accord approprié ne manquerait pas de conférer à cette idée un caractère plus réel, ce qui aurait un effet positif sur l'ensemble de la situation internationale.

126. Or, dans l'ensemble, on est amené à constater avec inquiétude que toutes les propositions, ou presque, sur la cessation de la course aux armements et sur le désarmement se heurtent, en règle générale, à l'opposition de certains Etats. Souvent, ces propositions s'enlisent dans des discussions et il faut des efforts immenses pour les amener à l'étape de la prise de décisions, encore que ces décisions elles-mêmes ne garantissent pas un désarmement réel, ne serait-ce que dans certains secteurs.

127. Il s'est déjà écoulé un temps considérable depuis qu'a été posée la question d'un accord sur la cessation de la fabrication de tous les types d'armes nucléaires et sur la réduction progressive de leurs stocks jusqu'à l'élimination totale de ceux-ci. A l'heure actuelle, il n'est pas de problème plus brûlant que celui de l'élimination du danger de guerre nucléaire. Tout homme raisonnable le comprend et l'on ne trouvera pas de solution authentique à ce problème à moins d'arrêter la chaîne de production qui déverse sans désemparer un flot d'armes possédant une force dévastatrice monstrueuse : les ogives, les bombes et les obus nucléaires.

128. L'Union soviétique — et nous l'avons déjà dit plus d'une fois — est prête à examiner ce problème clef avec les autres pays. Elle propose de procéder à des négociations concrètes à ce sujet. Il est du devoir direct de toutes les Puissances nucléaires, sans exception, d'y prendre part.

129. On dit parfois que la cessation de la fabrication des armes nucléaires et leur élimination représentent une tâche trop compliquée. Mais est-ce une raison pour ne pas passer à la recherche des voies et moyens de résoudre le problème ? Nous sommes convaincus que la réalisation d'un accord approprié n'est pas au-delà du possible, à condition que tous les Etats et, au premier chef, les Etats nucléaires, fassent preuve d'une attitude sérieuse.

130. L'ensemble des questions liées aux armes nucléaires comprennent notamment la garantie de la sécurité des Etats non nucléaires et le non-placement des armes nucléaires sur le territoire de pays où il n'y en a pas à l'heure actuelle.

131. L'Assemblée générale a déjà adopté des décisions de principe sur ces questions. Il convient maintenant de les traduire en accords internationaux contraignants.

132. Nous sommes d'avis qu'il faut entreprendre de nouveaux efforts en vue de consolider le régime de la non-prolifération des armes nucléaires. Tous les Etats en portent la responsabilité. Nous espérons que la conférence qui sera chargée de l'examen de l'application du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires parviendra à des résultats positifs. Cette conférence est à venir.

133. Pour ce qui est de certains aspects essentiels du désarmement, des négociations sont déjà en cours, dont certaines durent depuis longtemps. Je voudrais dégager certaines questions qui, à notre avis, pourraient trouver une solution dans un avenir, somme toute, assez proche.

134. On a constaté des progrès dans les négociations entre l'Union soviétique, les Etats-Unis et le Royaume-Uni pour l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires. Nous comptons que nos partenaires n'introduiront pas dans ces négociations des éléments susceptibles de les compliquer. Malheureusement, ces éléments de complication sont introduits, aujourd'hui encore, dans les négociations.

135. Au cours des consultations soviéto-américaines, on a pu élaborer les éléments essentiels d'un accord interdisant les armes nucléaires. Si le travail d'élaboration de cet accord n'est pas freiné de manière artificielle, il pourra être rapidement préparé à la signature, ce qui signifie qu'à la suite de l'interdiction des armes bactériologiques un autre type d'armes de destruction massive sera frappé d'interdiction.

136. Le portefeuille des propositions constructives portant sur divers aspects du problème du désarmement est fort volumineux et nous devons l'utiliser comme il se doit. Il y a là un vaste champ d'action pour l'Organisation des Nations Unies qui, à sa dixième session extraordinaire, consacrée au désarmement, a adopté un programme qui est bon dans son ensemble [résolution S-10/2]. Les décisions des Nations Unies ne doivent pas rester lettre morte. Pour l'instant, il ne s'agit que d'un papier, encore qu'il soit bien rédigé.

137. La signature du Traité soviéto-américain concernant la limitation des armes stratégiques offensives est la preuve convaincante que si la bonne volonté, de même que le désir de tenir compte des intérêts légitimes des uns et des autres, est présente, il est possible d'arriver à des arrangements sur les questions les plus difficiles. Ce traité jette un pont vers les limitations ultérieures et la réduction des armes stratégiques. En outre, il comporte un vaste potentiel d'influence bénéfique sur d'autres négociations pour ce

qui est de la limitation de la course aux armements et du désarmement.

138. C'est sans crainte d'exagérer que l'on peut dire qu'un grand pas a été franchi tant pour l'Union soviétique que pour les Etats-Unis d'Amérique et le monde entier. On comprend fort bien que les représentants des Etats intervenant du haut de cette tribune portent l'un après l'autre un jugement positif sur ce traité.

139. La consolidation de la paix universelle est inséparable du renforcement de la sécurité en Europe. La situation sur le continent européen n'est pas seulement un élément du tableau général de la situation dans le monde; aujourd'hui, comme par le passé, elle exerce une influence profonde sur le déroulement des événements internationaux.

140. Notre pays, à partir du moment où il a hissé le drapeau d'un nouveau régime social, poursuit une politique conséquente visant à créer en Europe les conditions d'une paix solide. Tout ce que nous avons fait au nom de cet objectif est un livre ouvert dont nous nous enorgueillissons de chacune des pages.

141. Nous sommes loin évidemment de sous-estimer l'apport des autres Etats. Nous rendons un hommage mérité aux pays qui ont participé à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, dont le couronnement a été l'adoption de l'Acte final. Ce document définit l'orientation des nouveaux efforts en vue d'affermir le processus de la détente en Europe.

142. Aujourd'hui, il existe sur le continent européen une base plus solide qu'hier pour la coopération pacifique des Etats. Des changements favorables se sont opérés dans les relations entre les pays socialistes et les pays capitalistes d'Europe.

143. La coopération soviéto-française suit une ligne ascendante. Il existe un degré important de compréhension mutuelle et d'entente sur les grands problèmes de la politique européenne, de la politique mondiale, et partant une possibilité d'étendre encore une coopération fructueuse.

144. Nos relations avec la République fédérale d'Allemagne se sont développées dans une direction positive. Les deux parties apprécient les avantages réciproques des résultats acquis, comprenant qu'à l'avenir aussi elles peuvent faire beaucoup. Nous voudrions exprimer l'espoir que la République fédérale d'Allemagne, de son côté, n'entreprendra rien qui puisse diminuer de telles possibilités à l'avenir ou qui aillent à l'encontre de la politique de paix en Europe et de détente internationale.

145. Nous nous intéressons au développement systématique des relations soviéto-britanniques et nous espérons que le Royaume-Uni est inspiré du même désir.

146. Nous avons maintenant de bonnes relations avec l'Italie et il faut que le bilan positif acquis aille croissant.

147. Je voudrais relever le caractère authentique et traditionnel des rapports de bon voisinage qui se sont noués entre l'Union soviétique et la Finlande. Nous apprécions les bons résultats acquis dans nos rapports avec d'autres pays scandinaves.

148. Nos relations avec l'Espagne ont marqué un tournant positif.

149. Nous sommes satisfaits de l'évolution de nos rapports avec les autres pays de l'Europe occidentale également.

150. Dans l'ensemble, sur le plan des relations bilatérales avec les Etats dotés d'un régime social différent, ainsi que dans d'autres domaines, l'Union soviétique suit la ligne tracée par la Conférence d'Helsinki.

151. Cependant, les racines que la détente politique plonge dans le sol de l'Europe ne peuvent être viables si des mesures pratiques ne sont pas prises dans le domaine de la détente militaire. De grandes possibilités s'ouvrent précisément à cet égard grâce aux propositions inscrites dans la déclaration du Comité politique consultatif de l'Organisation du Traité de Varsovie, adoptée en novembre⁸ de l'an dernier, ainsi que dans le communiqué du Comité des ministres des affaires étrangères de cette organisation, qui s'est réuni en mai dernier [A/34/275-S/13344].

152. Je citerai avant tout l'initiative visant à conclure entre les Etats européens participant à la Conférence d'Helsinki un traité sur le non-recours aux armes nucléaires et aux armes de type classique, les uns contre les autres. Le sens de cette initiative se passe de commentaires.

153. Malheureusement, nos partenaires occidentaux n'ont pas encore fait preuve de la volonté d'entreprendre des pourparlers sur ce problème. Nous n'en espérons pas moins qu'une approche lucide et le sens des responsabilités les amèneront à adopter une attitude positive à l'égard de notre proposition.

154. D'autre part, les pays socialistes attendent une réaction à leur initiative importante, celle de convoquer, avec la participation de tous les Etats européens ainsi que des Etats-Unis et du Canada, une conférence politique en vue de renforcer la confiance entre les Etats, d'atténuer la confrontation militaire et de diminuer par la suite la concentration des forces armées et des armements en Europe et de les réduire. Chacun des pays susmentionnés pourrait apporter sa contribution aux travaux de cette conférence.

155. L'Union soviétique juge indispensable d'effectuer un travail approfondi — en passant aussi bien par des voies bilatérales qu'en procédant sur une base multilatérale — afin d'assurer le succès de la conférence sur la détente militaire en Europe, de même que celui de la réunion, prévue pour l'an prochain à Madrid, des représentants des Etats qui ont participé à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Ces deux forums sont loin de se faire concurrence; ils sont au contraire complémentaires.

156. Pour ce qui est de la réunion de Madrid, elle devra concentrer toute son attention sur les problèmes vraiment urgents de la détente européenne. On ne saurait admettre que les intérêts étroits de quiconque y fassent obstacle.

157. Maintenant, quelques mots sur les négociations de Vienne, où, comme on le sait, on parle du problème de la réduction des forces armées et des armements en Europe centrale. Il s'agit là d'un problème dont l'importance dépasse le cadre européen. Notre pays s'en tient invariablement, au cours de ces négociations, à des positions constructives, avançant des initiatives qui tiennent compte des intérêts légitimes de nos partenaires occidentaux également. Seul le strict respect du principe de non-préjudice à la sécurité d'aucune des parties permettra de mener les négociations de Vienne sur la voie de la conclusion d'un accord. Et le plus tôt sera le mieux.

⁸ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-troisième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1978*, document S/12939.

158. Ce tour d'horizon des questions relatives à l'Europe serait incomplet si l'on ne rappelait que, de temps en temps, certains pays mettent à l'épreuve la solidité de l'Accord quadripartite sur Berlin⁹. Cela va à l'encontre des intérêts à long terme qui, à l'époque, ont servi de base audit accord et dont tous les Etats, surtout les Etats signataires, doivent faire leur guide.

159. La nature complexe et contradictoire de la situation actuelle dans l'arène internationale est déterminée, dans une mesure considérable, par le fait que des foyers de tension et des conflits existant entre Etats ne s'éteignent pas et que, de temps en temps, on en voit apparaître de nouveau.

160. L'Asie compte plus d'un de ces foyers. Il y a à peine six mois, une agression a été perpétrée contre la République socialiste du Viet Nam. Le monde entier, ou à peu près, a stigmatisé les agresseurs. Mais est-ce que tous ceux qui devaient tirer les conclusions nécessaires de ce qui s'est passé l'ont fait ?

161. Cette question ne saurait être noyée dans une campagne de propagande artificiellement enflée autour des réfugiés indochinois et dont la pointe est tournée vers le Viet Nam. Non, c'est ailleurs qu'il convient de retourner cette pointe, vers une autre direction, bien connue.

162. Ce n'est pas un secret que de savoir qui a mis au pouvoir et nourri le régime sanglant des bourreaux de Pol Pot. Maintenant, ce régime est fini au Kampuchea et il n'y aura pas de retour au passé. Il faut que les représentants légitimes du peuple du Kampuchea aient la possibilité d'occuper aux Nations Unies la place qui appartient en droit au Kampuchea.

163. On ne saurait qualifier autrement que de politique à courte vue celle de certains Etats qui intensifient leur ingérence dans les affaires intérieures de l'Afghanistan. Ce pays, qui a choisi la voie des transformations démocratiques progressistes, se déclare en faveur des bonnes relations avec ses voisins et suit une ligne indépendante dans sa politique étrangère : la politique du non-alignement. L'Union soviétique, liée depuis longtemps déjà à l'Afghanistan par des rapports d'amitié et de bon voisinage, estime qu'il faut mettre fin à cette ingérence inadmissible.

164. Avec des Etats du Moyen-Orient tels que la Turquie et l'Iran, nous avons non seulement des frontières communes mais aussi des rapports de coopération traditionnels. Nous suivons avec sympathie les efforts de ces Etats et d'autres Etats asiatiques en vue de protéger et de renforcer leur souveraineté, et nous sommes disposés à développer nos relations avec eux.

165. L'Union soviétique est satisfaite de la nature amicale des relations existant entre l'Union soviétique et l'Inde, ce grand pays d'Asie dont la politique est invariablement pacifique. Les relations soviéto-indiennes représentent un facteur important de stabilité et de paix dans le continent asiatique.

166. Avec tous les Etats — qu'il s'agisse de l'Asie du Sud ou du Sud-Est, ou bien de l'Extrême-Orient —, nous voulons entretenir, sur une base de réciprocité, évidemment, des relations bonnes et normales. Cela se rapporte au Japon, à l'Indonésie, aux Philippines, à la Malaisie, à la Thaïlande, au Pakistan, au Bangladesh, à Sri Lanka et aux autres pays de ces régions.

167. Comme tous les peuples épris de paix, les Soviétiques sont profondément inquiets de la situation au

⁹ Signé à Berlin le 3 septembre 1971.

Moyen-Orient, l'un des points "les plus chauds" de la planète, d'où émane une grave menace pour la paix.

168. Le problème du Moyen-Orient, à condition qu'on le dégage d'éléments peu importants, consiste à savoir si les conséquences de l'agression contre les Etats et les peuples arabes seront éliminées, ou bien si les envahisseurs recevront une récompense en s'appropriant les terres d'autrui. Pour assurer un règlement équitable et établir une paix stable au Moyen-Orient, il faut qu'Israël cesse d'occuper toutes les terres arabes usurpées en 1967; il faut que soient protégés les droits légitimes du peuple arabe de Palestine, y compris son droit à la création de son propre Etat; il faut aussi que soit garanti efficacement le droit de tous les Etats du Moyen-Orient — Israël y compris — à une existence indépendante, dans des conditions de paix.

169. Le marché séparé, passé entre l'Egypte et Israël, ne règle rien. Il s'agit d'un moyen d'endormir la vigilance des peuples. C'est la voie menant à une accumulation plus massive encore de matériel inflammable, susceptible de provoquer une nouvelle explosion au Moyen-Orient. A cette atmosphère politique surchauffée, qui règne dans cette région et dans les régions contiguës, s'ajoute, en outre, l'âcre odeur du pétrole.

170. Tous les Etats représentés à l'Organisation des Nations Unies devraient maintenant comprendre toute l'acuité de la tragédie vécue par le peuple arabe de Palestine. Que valent les déclarations sur la protection de l'humanisme, sur les droits des hommes — qu'ils soient réfugiés ou non — alors que le monde entier est témoin de violations flagrantes des droits inaliénables de tout un peuple, chassé de ses terres et privé de moyens d'existence.

171. La politique soviétique à l'égard du problème du Moyen-Orient est une politique de principe. Nous sommes pour un règlement général et équitable, pour l'instauration d'une paix durable au Moyen-Orient, région proche de nos frontières. L'Union soviétique se dresse fermement aux côtés des peuples arabes qui rejettent résolument les marchés conclus aux dépens de leurs intérêts légitimes.

172. En adoptant, en 1960, la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [*résolution 1514 (XV)*], document qui est l'un des plus importants des Nations Unies, la communauté mondiale a reconnu le fait indiscutable que le glas du colonialisme avait sonné. Depuis, la majorité écrasante des peuples a secoué le joug du colonialisme, mais la conscience de l'humanité continue de se révolter contre les situations dans lesquelles les chaînes du colonialisme et du racisme n'ont pas été brisées complètement. A cet égard, il faut parler avant tout de l'Afrique australe.

173. Il y a bien des années déjà que les peuples du Zimbabwe et de la Namibie luttent avec abnégation pour leur liberté et leur indépendance. L'Union soviétique appuie entièrement leur noble cause. Nous avons élevé la voix et nous continuerons à le faire, pour les soutenir et nous copérons avec tous les Etats — notamment les Etats d'Afrique — qui sont pour la justice et pour la protection des droits inaliénables de ces peuples. Il convient de rejeter résolument toutes les combinaisons, si flatteuses que soit leur apparence, destinées à préserver la domination des racistes et des colonialistes à l'aide de pouvoirs fantoches établis en toute hâte.

174. Un règlement politique en Afrique australe est-il possible ? Oui. Notre réponse à cette question est positive. Cette possibilité existe. Les voies qui y conduisent existent

également. Mais, jusqu'à présent, la proposition en vue de choisir une situation pacifique et équitable s'est heurtée à une réponse sous forme de rafales de mitraillettes de la part des racistes et de leurs acolytes.

175. L'Assemblée générale des Nations Unies agirait de façon équitable en déclarant avec netteté qu'elle appuie résolument la lutte de libération des peuples d'Afrique australe et qu'elle condamne, en tant que crime contre l'humanité, les tentatives faites pour noyer cette lutte dans le sang. Il incombe à l'Organisation des Nations Unies de faire respecter ses décisions relatives à l'Afrique australe par ceux qui les méconnaissent.

176. Le peuple soviétique connaît bien l'apport des peuples d'Amérique latine à la lutte pour la paix et la libération nationale. Cet apport sera d'autant plus grand que les Etats d'Amérique latine seront plus résolus à défendre leur indépendance, et que leur politique sera plus libre de toute influence extérieure. A cet égard, nous constatons avec satisfaction l'accroissement de l'autorité de l'Amérique latine dans les affaires internationales.

177. L'attitude de l'Union soviétique envers tous les continents et les pays du monde est dépourvue de normes ou de mesures différentes lorsqu'il s'agit de la souveraineté des Etats, de la liberté des peuples et des droits réels de l'homme. On ne peut pas brandir la Charte des Nations Unies dans certains cas et la cacher sous la table dans d'autres cas. Les dispositions et les principes de la Charte doivent être respectés de façon identique à l'égard de tous les Etats et de tous les peuples.

178. Bien des fois, notamment aux Nations Unies, l'Union soviétique a eu l'occasion de souligner l'importance du mouvement de non-alignement et son orientation pacifique. Nous sommes persuadés que les Etats non alignés continueront à user de leur poids politique dans l'intérêt de la paix, du désarmement et de la détente. Cette conviction est renforcée par le bilan positif de la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui s'est tenue récemment à La Havane. Cette conférence a constitué un forum important et un grand événement dans l'arène internationale.

179. Pour résoudre tout problème international important, d'ordre politique, économique ou autre, il faut préalablement qu'existe une situation de paix. Et pour savoir si la paix sera plus solide ou moins stable, il convient de tenir compte de l'importance que revêt l'état des relations entre l'Union soviétique et les Etats-Unis. C'est là une conclusion objective et indiscutable.

180. La direction de l'Union soviétique ne cache pas qu'elle veut avoir des relations normales et, mieux encore, amicales avec les Etats-Unis. Il suffit pour cela de respecter les principes qui se sont frayés une large voie dans les relations internationales et qui sont fixés notamment dans les documents soviéto-américains connus, ceux de la coexistence pacifique entre Etats et de la non-ingérence dans les affaires d'autrui. Nous ne permettrons à personne de s'ingérer dans nos affaires intérieures. Le souci des bons rapports soviéto-américains est une question qui intéresse les deux parties, et ce n'est que sur cette base que les relations entre l'Union soviétique et les Etats-Unis pourront évoluer avec succès.

181. C'est avec une clarté et une netteté extrêmes que notre position a été exposée par L. I. Brejnev à Vienne lors de sa rencontre avec le Président des Etats-Unis, M. Jimmy Carter. Cette rencontre a démontré qu'en pré-

sence d'une volonté commune l'Union soviétique et les Etats-Unis peuvent trouver des solutions mutuellement acceptables et coopérer au nom de la paix et de la détente internationales.

182. L. I. Brejnev a dit :

“En fait, il n'y a pas dans le monde de pays ou de peuples avec lesquels l'Union soviétique ne veuille avoir de bonnes relations; il n'y a pas de problème international d'actualité à la solution duquel l'Union soviétique ne serait pas prête à apporter sa contribution; il n'y a pas de foyer de danger militaire que l'Union soviétique ne veuille pas éliminer par des moyens pacifiques.”

183. Dans la série des événements d'après guerre il y en a eu des positifs mais il y en a eu aussi de dangereux qui ont apporté une grave menace au fondement de la paix. A considérer ces événements de plus près on remarquera aisément que l'évolution de la situation internationale dépend pour beaucoup des Etats qui disposent des leviers les plus puissants pour l'influencer.

184. Lorsque ces leviers sont mis en action dans des buts contraires à la Charte des Nations Unies ou qui ont parfois pour objectif de la violer directement, des situations de conflits et de crises internationales surgissent. Les instigateurs de ce genre d'événements ont pour règle de vouloir se blanchir en attribuant en même temps aux autres toutes sortes d'étiquettes; c'est quelquefois l'usage hélas !

185. L'un de ces procédés consiste à manipuler le terme “hégémonie” qui apparaît de plus en plus souvent ces temps derniers dans la pratique courante de la politique internationale. Ce terme “d'hégémonie”, bien qu'il soit de création récente, désigne un phénomène qui est loin d'être nouveau, au contraire on peut dire qu'il est connu depuis le début du monde. Il s'agit du désir de dominer le monde, de dominer les autres pays et les autres peuples.

186. La position de l'Union soviétique en matière d'hégémonie et de domination est claire. Dès les premiers jours de son existence, l'Etat soviétique s'est résolument opposé à ce que quiconque soit en position d'hégémonie et que quelqu'un d'autre soit soumis à sa volonté, que certains Etats aient une position dominante par rapport aux autres.

187. Notre peuple a sacrifié 20 millions de vies humaines pour renverser les projets d'Hitler d'instaurer une domination mondiale et d'instaurer l'hégémonie sous ses aspects fascistes. Ce chiffre à lui seul donne déjà une idée des comptes que nous avons avec l'hégémonie.

188. L'hégémonie se trouve directement aux antipodes de l'égalité entre les Etats et les peuples, aux antipodes de l'idéal que la révolution d'octobre a donné au monde entier et que l'Organisation des Nations Unies, comme le prescrit la Charte, se doit d'affirmer par tous les moyens dans les relations internationales. Les manifestations actuelles de l'hégémonie constituent un obstacle grave dans la voie de la détente qui n'a pas et ne peut avoir de remplacement raisonnable.

189. Il est évident que tous les Etats Membres de l'ONU adoptent une position dépourvue d'équivoque envers l'hégémonie. Ils doivent la condamner, barrer la voie à toutes

tentatives d'hégémonie dans les affaires mondiales. Il faut ériger son inadmissibilité en un principe qui doit être respecté rigoureusement.

190. Partant de ce qui précède, l'Union soviétique propose d'inscrire à l'ordre du jour de la présente session la question importante intitulée “Inadmissibilité de la politique d'hégémonie dans les relations internationales” et de soumettre à l'examen de la session un projet de résolution approprié [A/34/243, annexe].

191. Le sens de ce projet de résolution est que nul Etat ou groupe d'Etats, dans quelques circonstances et pour quelques motifs que ce soit, ne doivent prétendre à l'hégémonie par rapport à d'autres Etats ou groupe d'Etats.

192. Nous sommes persuadés que tous ceux qui abordent les affaires internationales sur une base d'égalité, dans l'intérêt de la détente et de la paix, ne sauraient avoir d'objection contre l'adoption d'un tel projet de résolution. Et je voudrais exprimer l'espoir que l'Assemblée générale abordera l'examen de ce projet dans le sens le plus haut de ses responsabilités.

193. Après l'Assemblée, c'est le Conseil de sécurité, dont les cinq puissances nucléaires sont membres permanents, qui pourrait avoir son mot à dire contre l'hégémonie. Par la suite il serait bon de traduire dans un large accord international l'abandon par tous les Etats de la politique d'hégémonie dans toutes ses manifestations. Il serait important de conclure cet accord à travers un large traité international.

194. Dans sa politique, notre pays observe de manière scrupuleuse les principes de la Charte des Nations Unies et en respecte invariablement les buts. Nous ne perdons jamais de vue la base des activités de l'Organisation mondiale, à savoir la concentration de ses efforts en vue d'assurer aux peuples la possibilité de vivre en paix. L'Union soviétique se prononce avec persévérance pour le renforcement des Nations Unies, pour qu'il ne soit permis à personne de les ébranler.

195. Les résultats de la présente session de l'Assemblée générale, tout comme ceux des sessions précédentes, seront jugés par les peuples avant tout du point de vue de ce qu'ils auront apporté pour que l'humanité se sente plus en sécurité. C'est pour cette raison qu'est si grande la responsabilité qui incombe à tous les Etats Membres des Nations Unies et à leurs représentants réunis dans cette enceinte.

196. Tout le bilan positif auquel nous saurons parvenir aujourd'hui nous permettra dans le courant des années 80 de consolider et de développer les succès des années 70 et à son tour, il dépendra dans une large mesure de savoir avec quelles idées, quels sentiments, avec quelle mémoire du passé et quelle foi en l'avenir, l'humanité franchira les limites du prochain millénaire.

197. Nous ferons tout ce qui dépend de nous pour que les travaux de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale soient couronnés par l'adoption de résolutions dont les peuples du monde pourront se féliciter.

La séance est levée à 13 h 10.